CORONAVIRUS
COVID-19

Développement CÔTE-DE-BEAUPRÉ
SOUTENIR MOBILISER ENTREPRENDRE

MRC de la Côte-de-Beaupré

AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES
(en date du 14 avril 2020)

MESURES GOUVERNEMENTALES FÉDÉRALES

Subvention salariale d'urgence du Canada

- Peut couvrir 75 % des salaires des entreprises admissibles;
- Période: rétroactif du 15 mars au 6 juin 2020;
- 847 $ par semaine par employé;
- Doit démontrer 30 % de baisse des revenus bruts;
- Entités du secteur public non admissibles;

https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique/subvention-salariale.html.

Programme de crédit/prêt aux entreprises (Exportations et Développement Canada (EDC) et Banque de Développement du Canada (BDC))

Volet 1: Programme Prêts conjoints pour les PME

- Collaboration BDC et les institutions financières pour accorder conjointement des prêts à terme aux PME;
- Besoins en flux de trésorerie opérationnels;
- Jusqu'à des montants de crédit additionnel de 6,25 millions de dollars.

Volet 2: Programme Garantie PCE d'EDC

- Collaboration EDC et les institutions financières pour accorder aux PME de nouveaux crédits à l'exploitation et des prêts à terme sur capacité d'autofinancement pouvant atteindre 6,25 millions de dollars.

Volet 3: Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes

- Prêt sans intérêt pouvant atteindre 40 000 $ aux PME et aux OBNL;
- Besoins pour liquidités pour coûts d'exploitation;
- Pour être admissibles, ces organisations doivent démontrer qu'elles ont versé de 50 000 $ à 1 million en salaire en 2019.

Programme Travail partagé de l'Assistance-Emploi

- Appui aux employeurs en doublant la durée de la période pendant laquelle ils peuvent utiliser le travail partagé, qui passe de 38 à 76 semaines.

Développement Côte-de-Beaupré

Pour plus d'informations sur les aides directes aux entreprises et aux travailleurs :

NOUS JOINDRE : 418 827-5256

CORONAVIRUS
COVID-19

Développement CÔTE-DE-BEAUPRÉ
SOUTENIR MOBILISER ENTREPRENDRE

MRC de la Côte-de-Beaupré

AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES (la suite)
(en date du 14 avril 2020)

MESURES GOUVERNEMENTALES PROVINCIALES

Prêt - Garantie de prêt - Investissement Québec
Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE)

- Prêt ou Garantie de prêt, 50 000 $ et plus;
- Moratoire capital et intérêt jusqu'à 12 mois;
- Durée de l'amortissement de 36 à 60 mois;
- Manque de liquidités en raison d'un **problème d'approvisionnement** en matières premières ou en produits (biens ou services) ou d'une **impossibilité ou d'une réduction substantielle de la capacité de livrer des produits** (biens ou services) ou des marchandises;
- S'adresse aux entreprises qui présentent une situation précaire ou qui vivent des difficultés temporaires en raison de la COVID-19;
- Soutien le fonds de roulement afin que les PME poursuivent leurs activités.
  https://www.economie.gouv.qc.ca/ministere/actualites/actualites/?no_cache=1&tx_ttnews%5Btt_news%5D=24497&cHash=547f01ef12a92f6df43fbe005a393daf

Aide d'urgence aux PME / MRC de La Côte-de-Beaupré

- Prêt de moins de 50 000 $, intérêt de 3 % jusqu'à 36 mois (ne peut être jumelé au PACTE);
- Moratoire capital et intérêt de 3 mois;
- Besoins en liquidités et difficultés financières liées à la COVID-19.
  La région dispose d'une enveloppe de 691 406 $. Les entreprises doivent nous appeler pour présenter une demande : 418-827-5256.

FLI/FLS – Moratoires

- Moratoire sur les versements en capital et intérêts de 3 mois pouvant être accordé aux clients détenant un prêt avec Développement Côte-de-Beaupré. Possibilité d'un renouvellement pour 6 mois de moratoire. Les entreprises doivent nous appeler pour présenter une demande : 418-827-5256;
- Aide financière habituelle toujours possible: www.enaffairesaveclacote.com.

Programmes d'aides gouvernementaux COVID – 19

- www.quebec.ca/corona offre un outil en ligne pour connaitre et identifier les *programmes d'aides gouvernementales* appropriés selon les divers besoins.

Développement Côte-de-Beaupré

Pour plus d'informations sur les aides directes aux entreprises et aux travailleurs :

NOUS JOINDRE : 418 827-5256

CORONAVIRUS
COVID-19

Développement CÔTE-DE-BEAUPRÉ
SOUTENIR MOBILISER ENTREPRENDRE

MRC de la Côte-de-Beaupré

AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES (en date du 14 avril 2020)

MESURES GOUVERNEMENTALES PROVINCIALES (la suite)

PACME – Formation – annonce du 6 avril 2020 par Services Québec

- Mise en œuvre du Programme actions concertées pour le maintien en emploi;
- Subventions pour les entreprises pour couvrir les coûts des activités de formation ainsi que l'organisation du travail, dont les compétences numériques;
- Période du 6 avril au 30 septembre 2020.

Le Panier Bleu

- Plateforme numérique non transactionnelle visant à répertorier sous la même bannière tous les détaillants québécois et leurs produits;
- Initiative annoncée par le ministre Pierre Fitzgibbon;
- Gestion par un conseil d'administration d'entrepreneurs aguerris;
- Fédération des initiatives pour stimuler l'achat local au Québec. www.panierbleu.ca.

AIDES DIRECTES AUX TRAVAILLEURS (en date du 14 avril)

Prestation canadienne d'urgence (PCU)

- Prestation imposable de 2 000 $ par mois pendant quatre mois au maximum. https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/assurance-emploi-maladie/demande.html

Augmentation de l'allocation canadienne pour enfants

- Augmentation de l'allocation de 300 $ par enfant.

Programme d'aide temporaire aux travailleurs (PATT)

- Pour les travailleurs qui perdent ou quittent leur emploi en raison de la maladie de la COVID-19 out toutes autres situations liées à la crise et qui ne se retrouvent dans aucun programme mise en place par les gouvernements fédéral ou provincial;
- 573 $ maximum par semaine.

Développement Côte-de-Beaupré

Pour plus d'informations sur les aides directes aux entreprises et aux travailleurs :

NOUS JOINDRE : 418 827-5256